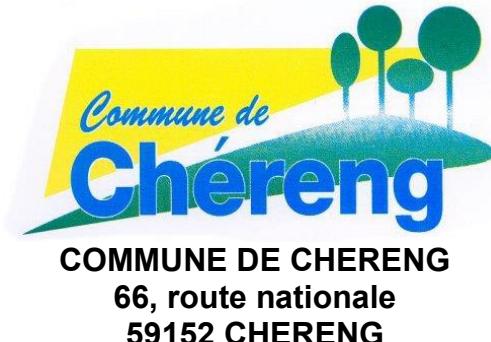


MARCHES PUBLICS DE SERVICES
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACHETEUR PUBLIC



Objet de la consultation :

**Maintenance et entretien de l'éclairage public
à CHERENG (59152)**

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

**Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code
de la Commande Publique**

**Date et heure limites de dépôt des offres :
Mercredi 7 Janvier 2026 à 12 h 00**

Sommaire

1. OBJET DU MARCHE	3
1.1. PRESENTATION DE L'OPERATION	3
1.2. DUREE DU MARCHE.....	3
1.3. VISITE DES LIEUX	3
1.4. CONTACT	3
2. TRANCHES ET LOTS	4
3. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS.....	4
3.1. MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (LOT 1)	4
3.1.1. <i>Maintenance préventive</i>	4
3.1.2. <i>Maintenance curative</i>	4
3.1.3. <i>Plan cartographié</i>	4
3.1.4. <i>Périmètre du contrat</i>	5
3.2. POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOËL (LOT 2)	5
4. REGLES DE FONCTIONNEMENT DU MARCHE	6
4.1. INTERVENTION SUR BON DE COMMANDE	6
4.2. ASTREINTES	6
4.3. LIMITE DU CONTRAT	6

1. Objet du marché

1.1. Présentation de l'opération

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les règles d'exécution des prestations dites de « Services » d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public (armoires, luminaires) sur le territoire de la commune de Chéreng.

Le marché se décompose en deux (2) lots :

- Lot 1 : maintenance de l'éclairage public
- Lot 2 : illuminations de Noël (pose et dépose des illuminations)

1.2. Durée du marché

Le marché prendra effet au 1er Avril 2026.

Le marché est passé pour une durée d'un (1) an, reconductible par période de douze (12) mois, sans que ce marché ne puisse excéder une période totale de trois (3) ans.

1.3. Visite des lieux

La visite des lieux n'est pas obligatoire

1.4. Contact

Maître d'ouvrage :

Commune de Chéreng
66 Route Nationale
59152 Chéreng

Contact :

Mairie de Chéreng – Madame Priscille TELLIER - Tél : 03.20.41.03.81 (ligne directe) ou 03.20.41.37.19 (standard)

2. Tranches et lots

Le marché de décompose en deux (2) lots :

- Lot 1 : maintenance de l'éclairage public
- Lot 2 : illuminations de Noël (pose et dépose des illuminations)

3. Descriptif des prestations

3.1. Maintenance de l'éclairage public (lot 1)

3.1.1. Maintenance préventive

Dans le cadre de cette maintenance, le titulaire devra effectuer un remplacement systématique de toutes les lampes lors de la première année du contrat. Cette prestation comprend :

- ✓ Le remplacement des lampes ;
- ✓ Le nettoyage des vasques ;
- ✓ Le nettoyage des réflecteurs des lanternes.

Ces travaux doivent permettre de diminuer les consommations électriques et le coût de la maintenance curative.

Une garantie de 3 ans sur les lampes est demandée à l'entreprise.

3.1.2. Maintenance curative

Dans le cadre de la maintenance curative, l'entreprise devra effectuer douze (12) tournées d'inspection par an pour repérer les interventions à réaliser. Ces tournées seront réalisées mensuellement de Janvier à Décembre de chaque année et jusqu'au terme du contrat.

Après chaque tournée, l'entreprise interviendra sous un délai de trois (3) jours ouvrables pour réparer toute anomalie constatée lors de la tournée.

Toutes les fournitures et la main d'œuvre sont comprises dans le prix de dépannages du bordereau de prix.

Un compte rendu des pannes détectées et des réparations effectuées sera transmis après chaque intervention.

3.1.3. Plan cartographié

Dans le cadre du marché de maintenance, l'entreprise devra produire dans les 2 mois un plan cartographié avec la position géolocalisée de tous les luminaires de la commune et le descriptif de chaque foyer lumineux (type de support, puissance,....).

3.1.4. Périmètre du contrat

Le parc à entretenir est estimé à :

- ✓ Armoires de commande : 13
- ✓ Foyers lumineux : 589

Sources	Nombre
100W SHP	20
150W SHP	115
250W SHP	1
70W IM	78
90W CPO	16
60W CPO	1
Projecteur LED	4
Luminaires LED	354

3.2. Pose et dépose des illuminations de Noël (lot 2)

L'intervention de l'entreprise consiste en la pose des illuminations de Noël courant décembre et leur dépose courant janvier.

L'ENTREPRISE DANS SON BPU LOT 2, INDICERA LE PRIX UNITAIRE POUR CHAQUE DESIGNATION ainsi que le total H.T..

4. Règles de fonctionnement du marché

4.1. Intervention sur bon de commande

L'entreprise interviendra suite à des demandes émises par les services de la Commune sur simple courrier, courriel ou appel téléphonique pour anomalie éventuelle sur foyer lumineux ou réseau.

4.2. Astreintes

Il s'agit des interventions en dehors des heures ouvrées en cas de sinistre nécessitant une intervention d'urgence pour assurer la sécurité publique.

L'entreprise s'engage à intervenir sur simple appel vers un numéro de téléphone d'astreinte communiqué dès l'attribution du marché.

Ces interventions doivent rester exceptionnelles. Elles seront facturables.

4.3. Limite du contrat

Les prestations les plus importantes comme les travaux nécessaires causés par des dégâts survenus sur des lignes de distribution ou sur les foyers lumineux suite à des sinistres naturels, les réparations de dégâts causés aux installations par des tiers, accidents ou malveillances, les réparations sur les réseaux aériens et enfouis, la recherche et la réparation de défauts sur câble d'éclairage public, les remplacements de lanternes ou armoires vétustes, les extensions de réseau, devront être réalisés après accord explicite de Monsieur le Maire, sur présentation du devis que l'entreprise lui adressera, sous réserve du respect des dispositions du Code de la Commande Publique..